

Conseil d'Administration de l'Université de Limoges du 25 juin 2021

**DELIBERATION REGLEMENT GENERAL DES ETUDES DE L'INSPE AU TITRE DE L'ANNEE
UNIVERSITAIRE 2021-2022**

Vu le code de l'éducation;
*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du
Conseil Académique du 15 juin 2021 ;*

Conseil d'administration du 25 juin 2021:
Délibération n° 123/2021/FVE

Article 1.

Adoption du règlement général des études de l'INSPE au titre de l'année
universitaire 2021-2022.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 25 juin 2021

La Présidente de l'Université de Limoges

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juin 2021.
Transmis au rectorat académique le 28 juin 2021.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours
formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur
publication et de leur transmission au Recteur